



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22134508

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

27 OCT. 2022

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0460 675 071

Nom

(en entier) : Nordi

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Fort d'Andoy 5 à 5100 Wierde

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un administrateur délégué.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 5 mai 2021, il résulte que la décision suivante a été prise :

Première résolution – Nomination

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour un terme de six ans les mandats d'administrateurs de :

-La SRL FRANCOIS PIRON (n° BCE 0824.098.043) représentée par son représentant permanent Monsieur François PIRON qui accepte ;

-La SRL SMAPIC (n° BCE 0632.967.956) représentée par son représentant permanent Monsieur Aubry LEFEBVRE qui accepte ;

-La SRL DLP PROJECT (n° BCE 0632.990.722) représentée par son représentant permanent Monsieur Pascal DELAHAUT qui accepte.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2027, statuant sur les comptes de l'exercice social 2026.

Les mandats seront exercés à titre gratuit.

Deuxième résolution – Pouvoirs à conférer

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Michel CLAES, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:8 § 1er du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 5 mai 2021, il résulte que la décision suivante a été prise :

Première résolution – Nomination d'un administrateur-délégué

Le conseil d'administration nomme à la fonction d'administrateur-délégué de la société, à dater de ce jour la SRL FRANCOIS PIRON représentée par son représentant permanent Monsieur François PIRON qui accepte. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2027. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Pouvoirs à conférer

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Michel CLAES, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:8 § 1er du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. La résolution est adoptée à l'unanimité.

SRL François Piron
Représentée par François Piron
Administrateur délégué

SRL Smapic
Représentée par Aubry Lefebvre
Administrateur

SRL DLP Project
Représentée par Pascal Delahaut
Administrateur

Déposé en même temps: PV AGE et PV CA du 05 mai 2021